



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

Procédures pour une demande d'équivalence

Mesures transitoires : demande à déposer au plus tard au 31 décembre 2012

Réservées aux licenciés de la FFN

Conditions préalables :

- Licencié à la Fédération Française de Natation,
- Titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 de la spécialité visée.

JE SUIS :

Soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 2^{ème} degré dans une des spécialités de la natation (BEES 2)

Soit, titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS) dans une des 4 mentions de la natation,

Soit, Titulaire :

- du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré option « activités de la natation » (BEESAN),
- **Ou**, du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré dans une des spécialités de la natation (BEES 1),
- **Ou**, du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

ET, capable de justifier, après l'obtention d'un diplôme ou titre d'Etat précisé ci-dessus, d'une expérience d'entraînement significatif dans la discipline¹, sur une période de 3 saisons sportives au moins, au sein d'un club de la FFN. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le DTN de la natation.

¹ Natation course, avoir entraîné un ou une nageur(se) :

- de niveau national de catégories d'âges
- ou de niveau Nationale 2 et supérieur
- ou classé(e) dans les 160 premiers du classement national du Natathlon

Natation synchronisée, avoir entraîné une nageuse :

- finaliste aux Championnats de France National
- ou de niveau Championnat de France Elite
- ou de niveau Championnat de France Nationale 2

Water-polo, avoir entraîné une équipe :

- féminine :
 - o Nationale 2 et supérieure
 - o ou Critérium national Juniors
- messieurs :
 - o en phase finale de Nationale 3
 - o ou Nationale 2 et supérieure
 - o ou Critérium national 16/17 ans

Plongeon, avoir entraîné un plongeur :

- de niveau Championnats de France des Jeunes
- ou de niveau Championnats de France seniors d'été
- ou de niveau Coupe de France

Natation en eau libre, avoir entraîné un ou une nageur (se) :

- classé(e) dans les 15 premiers d'un Championnat de France toutes catégories (hors 5 km indoor)
- ou classé(e) dans les 5 premiers d'un Championnat de France catégories d'âges (hors 5 km indoor)



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

JE DOIS :

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau². En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance du brevet fédéral 4^{ème} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Je m'adresse :

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation de ma région, afin d'obtenir le dossier pour une demande d'équivalence.

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

Première phase : demande de dossier d'équivalence

LE CANDIDAT
Retire un dossier de demande d'équivalence à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).

L'ERFAN
Informe et remet ou adresse un dossier de demande d'équivalence ainsi qu'une présentation de la procédure.

Deuxième phase : la recevabilité du dossier

LE CANDIDAT
Renseigne le dossier de demande d'équivalence.
Le retourne à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice), accompagné des justificatifs nécessaires et des frais de dossier d'un montant de 35,00€.
Le dossier est recevable.

L'ERFAN
Adresse un accusé de réception.
Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance.
Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.
Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception. <i>La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.</i>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

Troisième phase : l'attribution du brevet fédéral

LE CANDIDAT
Participe à l'entretien placé sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.
Passé si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.
Participe à une formation complémentaire de deux journées minimum comprenant les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- Formation à la fonction de tuteur : 4 heures- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures- Les directives techniques nationales : 2 heures- Actualisation de connaissances : 5 heures

L'ERFAN
Adresse une convocation pour l'entretien permettant à la personne sollicitant une équivalence de motiver sa demande, de démontrer sa connaissance du projet fédéral et son implication dans sa discipline.
A l'issue de l'entretien le cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée, émet un avis sur la demande d'équivalence.
Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.
Adresse une convocation pour participer à cette formation complémentaire.
Envoie au DTN : <ul style="list-style-type: none">- Le fichier fédéral faisant apparaître les éléments nécessaires à l'élaboration du diplôme,- La fiche pour l'attribution du BF4,- le règlement des frais de gestion nationale des dossiers et de fourniture du diplôme. Ces frais s'élèvent à 15,00€.

LE CANDIDAT

LA FFN
Délivre le brevet fédéral 4 ^{ème} degré de la discipline considérée. Retourne à l'ERFAN concernée le ou les diplômes attribués pour envoi à l'intéressé(e).